

# *Rapport sur les cinq premiers intermédiaires de marché en gestion sous mandat*

2023

## 1. OBJECTIF

ODDO BHF Asset Management SAS en qualité de société de gestion et conformément au Règlement Délégué UE du 25/04/2016 pris en application de la directive 2014/65/UE dite MIF 2, doit établir et publier une fois par an, pour chaque catégorie d'instruments financiers, le classement des cinq premiers intermédiaires de marché en terme de volumes de négociation auxquels elle a transmis ou auprès desquels elle a passé des ordres pour exécution au cours de l'année précédente.

## 2. PERIMETRE

Ce rapport ne concerne que les ordres exécutés sur les mandats de gestion signés entre la société de gestion et ses clients conformément à la réglementation en vigueur (directive dite MIF 2).

Les mandats de gestion en question ne sont investis qu'en actions, obligations et OPC.

Seules sont mentionnées dans ce rapport les catégories d'instruments utilisés dans les mandats de gestion concernés dont la sélection des intermédiaires est effectuée par ODDO BHF Asset Management SAS à savoir les actions exclusivement.

## 3. CAS PARTICULIER DE L'EXECUTION DES ORDRES SUR LES OBLIGATIONS

Comme précisé dans sa politique d'exécution des ordres, ODDO BHF Asset Management SAS a attribué le centre de compétence pour l'exécution des ordres sur les obligations (à l'exclusion des obligations convertibles) à ODDO BHF Asset Management GmbH à Düsseldorf en Allemagne (entité membre du Groupe ODDO BHF).

Le flux d'ordres est transmis intégralement à cette table de négociation spécialisée pour exécution. Les ordres sont ainsi exécutés par des intermédiaires sélectionnés exclusivement par ODDO BHF Asset Management GmbH.

En conséquence, ce rapport ne mentionne pas les volumes de négociation des cinq premiers intermédiaires de marché sur les obligations classiques.

**IDENTITE DES CINQ PREMIERS INTERMEDIAIRES SELECTIONNES POUR LA PASSATION DES ORDRES EN GESTION SOUS MANDAT**

Catégorie d'instruments	Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
Cinq premiers intermédiaires d'exécution classés par volumes de négociation (ordre croissant)	Proportion du volume d'ordres (montant en €) exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
SG (code LEI : O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	16.58	11.16	N.A.	N.A.	N.A.
INSTINET (code LEI : 213800A7BEQATAOUAN40)	8.65	13.62	N.A.	N.A.	N.A.
KEPLER (code LEI : 9695005EOZG9X8IRJD84)	8.26	8.04	N.A.	N.A.	N.A.
ODDO (code LEI : 9695002I9DJHZ3449O66)	6.50	20.31	N.A.	N.A.	N.A.
NORDEA BANK (code LEI : 529900ODI3047E2LIV03)	4.76	2.90	N.A.	N.A.	N.A.
<b>TOTAL</b>	<b>44.75</b>	<b>56.03</b>	<b>N.A.</b>	<b>N.A.</b>	<b>N.A.</b>

**ANALYSE DU SUIVI DE LA QUALITE D'EXECUTION SUR LES ACTIONS**

**1 - IMPORTANCE RELATIVE DONNEE AUX FACTEURS D'EXECUTION (PRIX, COUTS, RAPIDITE, PROBABILITE D'EXECUTION..):**

Les intermédiaires sont sélectionnés par la société de gestion notamment sur leur capacité à accéder à la plus large liquidité, c'est-à-dire la capacité à offrir le meilleur prix, à proposer des blocs, à traiter des petites et moyennes valeurs dont la liquidité est moindre que les valeurs qui composent les grands indices tels que le CAC 40 ou le STOXX 50.

**2 - EVENTUELS LIENS ETROITS, CONFLITS D'INTERETS ET PARTICIPATIONS COMMUNES AVEC LES INTERMEDIAIRES UTILISES :**

La société de gestion a mis en place une politique et des procédures visant à prévenir au mieux les conflits d'intérêts disponibles sur le site internet: <https://.am.oddo-bhf.com>  
Un contrôle de la qualité d'exécution des ordres est régulièrement effectué au sein de la société de gestion par une équipe de contrôle indépendante.

**3 - ACCORDS PARTICULIERS AVEC LES INTERMEDIAIRES SELECTIONNES CONCERNANT LES PAIEMENTS EFFECTUES OU REÇUS, REMISES OU AVANTAGES NON MONETAIRES REÇUS:**

La société de gestion ne dispose d'aucun accord particulier de ce type avec un intermédiaire sélectionné.

**4 - FACTEURS AYANT AMENE A CHANGER LA LISTE DES INTERMEDIAIRES DANS LA POLITIQUE D'EXECUTION DE LA SOCIETE DE GESTION :**

La société de gestion n'a pas été amenée à modifier sa liste d'intermédiaires.

**5 - MANIERE DONT LES ORDRES SONT EXECUTES SELON LA CATEGORISATION DES CLIENTS:**

La société de gestion n'exécute pas directement d'ordres pour le compte de clients catégorisés non professionnels compte tenu qu'elle n'a pas de relation d'affaires avec des clients catégorisés non professionnels.

En tout état de cause, les ordres sont exécutés sans distinction indépendamment s'il s'agit de mandats de gestion, d'OPC dédiés ou d'OPC ouverts au public.

**6 - AUTRES CRITERES PRIVILEGES PAR RAPPORT AU PRIX ET COUTS IMMEDIATS AU COURS DE L'EXECUTION DES ORDRES :**

D'autres critères sont retenus dans le choix des intermédiaires, il s'agit de :  
-la qualité de l'information des sales trader avec lesquels la table d'exécution est en relation,

-la couverture géographique (capacité à traiter sur plusieurs pays),

-la capacité à traiter des exécutions en masse au meilleur prix notamment dans le cadre de la gestion d'apports ou de retraits de capitaux au sein des mandats de gestion concernés (programme trading).

-la qualité du règlement livraison des ordres exécutés (rapidité et fiabilité d'enregistrement des opérations).

Mise à jour le 29/04/2024